

# PharmaNEWS

La lettre hebdomadaire de pharmacie.ma

N° 485 - 8 avril 2019

## Éditorial

### Quand les anxiolytiques donnent des insomnies aux pharmaciens !

Abderrahim Derraji, Docteur en pharmacie

La dispensation des psychotropes pose de plus en plus de problèmes aux pharmaciens d'officine. Ces médicaments précieux et essentiels rendent de loyaux services aux patients à condition qu'ils soient utilisés conformément aux recommandations du médecin traitant. Malheureusement, ce n'est pas toujours le cas, certains principes actifs très prisés par les trafiquants font l'objet d'un usage récréatif qui met en danger les usagers de ce type de produits.

Certes, le plus simple pour un pharmacien est de s'abstenir de dispenser les psychotropes avec une ancienne ordonnance et à chaque fois qu'il a le moindre doute au sujet de la prescription présentée par le malade. Mais, dans la réalité, les choses ne sont pas si simples que ça.

En effet, comment peut-il refuser un antiépileptique comme le valproate à une maman qui n'arrive pas à joindre son

médecin et dont le fils risque de faire, à tout moment, une crise de convulsion ? Et ce qui complique la situation dans ce cas de figure, c'est que le valproate appartient au tableau "C" et ne fait pas l'objet d'usage déviant comme de nombreux psychotropes.

Le pharmacien doit, de ce fait, éviter d'être plus méfiant que ce qu'il n'en faut pour ne pas priver le malade d'une spécialité dont il ne peut se passer, comme il a l'obligation de ne pas faire preuve d'une empathie excessive envers ses patients. Et toute la difficulté est de trouver le bon « dosage ». C'est cette contrainte qui pousse, aujourd'hui, certains pharmaciens à ne plus tenir en stock les psychotropes à problème pour ne pas tomber dans le piège de certains trafiquants passés maîtres dans la ruse et dans la falsification des ordonnances. Ceci est particulièrement vrai depuis que des pharmaciens ont eu des



démêlés avec la justice, soit par manque d'informations ou par ce qu'ils ont essayé de "dépanner" un patient.

Les pharmaciens devraient, tout d'abord, rester solidaires et venir en aide aux confrères piégés pour avoir essayé de ne pas priver un patient d'un médicament essentiel en attendant qu'il régularise sa situation.

En attendant la mise à jour du Dahir de 1922, les instances professionnelles et l'Administration devraient accélérer la mise en place de l'ordonnance infalsifiable et la mise en ligne d'une liste régulièrement actualisée des médicaments qui font l'objet de trafic. Faute de quoi, nous courons le risque de voir des patients privés de leurs thérapies par des pharmaciens qui n'ont aucune envie de se retrouver derrière les barreaux !

Destinataires : 12014

[www.pharmacie.ma](http://www.pharmacie.ma)

Consulter d'autres pharmanews